



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 –120 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etai^{ent} présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Approbation des modifications apportées aux statuts de la Société Publique Locale Arras Pays d'Artois Tourisme.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la participation de l'intercommunalité du Sud Artois au capital social de la Société Publique Locale de Tourisme, des loisirs et des Congrès du Grand Arras, constituée fin 2016 autour des différents acteurs publics : la Communauté Urbaine d'Arras, la Ville d'Arras, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, la Communauté de Communes du Sud Artois et la Communauté de Communes Osartis Marquion.

Monsieur le Président donne lecture ensuite des conclusions du dernier conseil d'administration de cette Société Publique Locale qui s'est tenu le 18 avril 2018 et qui a adopté différentes modifications des statuts de la Société.

Monsieur le Président détaille les modifications apportées aux statuts et qui concernent le changement de dénomination de la société qui porte désormais le nom d'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois, l'adoption d'un nom commercial : Arras Pays d'Artois Tourisme et enfin le changement du siège qui quitte l'Hôtel de Guines pour emménager à compter du 1^{er} septembre 2018 au 29, rue des Rosati à ARRAS (62000).

Monsieur le Président précise qu'en application des dispositions de l'article 37 des statuts de la SPL, il est nécessaire que chaque assemblée délibérante confirme par délibération les modifications statutaires arrêtées par le conseil d'administration de la SPL Tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver les modifications apportées par le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-120 du 24/09/2018.
Modifications Statutaires SPL Tourisme*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018



Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS